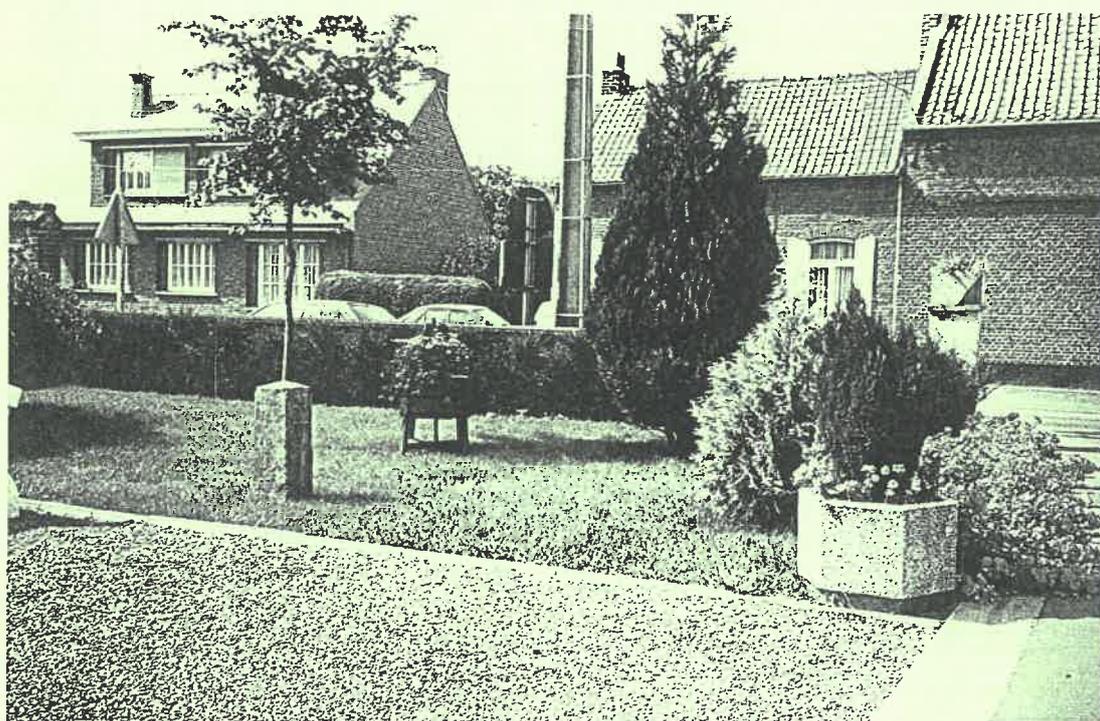
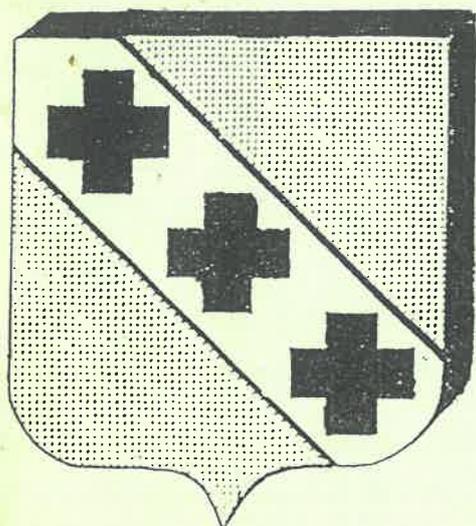


# MAULDE INFOS



## BULLETIN MUNICIPAL

N° 33

Sept 97



## LE MOT DU MAIRE

A l'occasion de la sortie du N° 33, la Commission de rédaction de "Maulde Infos" a interviewé M. le Maire et lui a posé les questions qui, aujourd'hui, semblent préoccuper le plus les Mauldoises et les Mauldois.

**Maulde Infos:** *Peu avant cette dernière rentrée scolaire, vous avez eu l'occasion de prendre position face à des demandes de quelques familles désirant inscrire leurs enfants ailleurs qu'à l'école "Marcel Dhot". Pouvez vous nous préciser votre position?*

**M. le Maire:** *En matière d'enseignement élémentaire et préélémentaire, le Maire a, seul, le pouvoir d'accorder ou non une dérogation en vue d'une inscription en dehors de la commune de résidence. J'ai réagi en qualité de défenseur de l'école du village, qui présente tous les critères d'accueil nécessaires: cantine le midi, garderie le matin et le soir. J'ai aussi réagi en qualité de défenseur des deniers publics: une scolarité primaire à Maulde se poursuit normalement par une scolarité au Collège Fernig de Mortagne. Coût pour la commune: 0F. Une scolarité à Saint Amand ou Lecelles se poursuit normalement dans l'un des deux collèges de Saint Amand: coût pour l'année 96/97: Marie-Curie 4 415,15F., Moulin Blanc: 680,88F. Les comptes sont facile à faire!... Et tout autre que moi, à ma place, agirait de la même façon. Du moins, je l'espère!*

**Maulde Infos:** *Des riverains de la Grand Rue se plaignent de plus en plus des nuisances provoquées par le passage des poids lourds. Quelle réponse apportez-vous à leurs préoccupations?*

**M. le Maire:** *Depuis la fermeture à la circulation de la RD169, le trafic poids lourds s'est singulièrement accru sur la départementale 68. Beaucoup de ces poids lourds se dirigent vers les établissements Delquignies, soit vers les installations GSM (transports de concassés pondéreux). J'ai pris contact avec les Ets Delquignies, qui m'ont fait parvenir un courrier m'indiquant que la Ste GSM avait été mise au courant des excès de vitesse commis par les transporteurs travaillant pour elle et que des sanctions sévères seraient prises à l'encontre des camionneurs trop "bruyants". Donc affaire à suivre!*

**Maulde Infos:** *Les travaux de réfection de la RD 169 vont bon train. A quand la remise à neuf de la RD 68, donc dans la traversée de notre commune?*

**M. le Maire:** *La décision incombe au Département et nous échappe totalement. Mais les travaux seront sûrement repris au plan routier 1998/2002. Tant que le département ne "bouge" pas, la commune ne peut rien entreprendre, concernant trottoirs et bordures, sur le parcours de la Grand Rue.*

**Maulde Infos:** *La Petite Rue, récemment refaite à neuf, présente déjà de graves défauts: bordures disjointes, plaques d'égout descellées, trous et bosses. Les riverains se plaignent. Etes vous intervenu pour que cela cesse?*

**M. le Maire:** *Si je suis intervenu? Mais je n'ai fait que cela! Et je le fais encore! J'ai averti par téléphone, puis par écrit, et enfin de vive voix les services concernés: DDE, SIAN, Département du Nord. Et tous m'ont fait la même réponse: l'entreprise de travaux publics responsable de ces malfaçons est actuellement incapable de faire face à ses responsabilités!! Réponse qui est loin de me satisfaire, pas plus que les riverains concernés! Mais là encore, la route est départementale et la maîtrise d'oeuvre nous échappe totalement. Mais je n'ai pas encore dit mon dernier mot!!!*

**Maulde Infos:** *Les riverains des rues du Mortier, du Bois, du Fort et de la Basse Fosse avaient été avertis de l'imminence des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement. Depuis, rien ne se manifeste. Pourquoi?*

**M. le Maire:** *A la suite de la réunion du 22 juillet dernier, avec le SIDEN, la SIAN et la DDE, les travaux de mise en conformité du réseau devaient commencer le 15 octobre. Malheureusement, la SIAN avait oublié de lancer les appels d'offres pour les marchés du chantier! Donc le démarrage des travaux est différé d'un mois, environ. Mais que les riverains se rassurent! La qualité des*

*travaux d'assainissement, puis de voirie (trottoirs et chaussée) saura être à la mesure de leur patience. Et la rue de la Trinquette ne sera pas oubliée non plus!*

*Maulde Infos: On parle beaucoup, en ce moment, de sécurité dans les locaux recevant du public, ainsi que de la responsabilité des élus face aux problèmes de sécurité. La mairie de Maulde fait elle face aux nouvelles exigences?*

*M. le Maire: La Municipalité de Maulde ne laisse rien au hasard, quand il s'agit de sécurité! Un diagnostic amiante a été effectué dans les locaux communaux au cours de l'année 1996. Rien d'anormal à signaler: coût 7 200F. TTC. Les poteaux de basket ont été vérifiés, transformés, puis revérifiés. Ils sont bons pour le service: coût 3 500F. TTC. Une alarme incendie a été installée dans les locaux du groupe scolaire Marcel Dhot, conformément aux prescriptions d'une première visite: coût 12 000F. TTC. Par ailleurs, la commission de sécurité se rendra dans la commune le 17 octobre prochain afin de contrôler une fois de plus les bâtiments scolaires, la salle des fêtes et l'église.*

*D'autre part, les jeux en bois mis à disposition du jeune public derrière l'église ont également été sévèrement contrôlés. On attend le procès verbal de visite: coût 4 400F. TTC.*

*Enfin le Conseil Municipal a décidé d'un audit par un courtier en assurances, afin de revoir toutes les polices d'assurances souscrites par la mairie: coût maximum 7 500F. HT.*

*C'est vrai, la sécurité coûte cher à la commune. Mais la vie d'un utilisateur de nos installations n'a pas de prix. Et le maire de la commune en est le seul garant et responsable.*

*Maulde Infos: L'automne est la saison de la chute des feuilles, y compris les feuilles d'impôts. Quelques contribuables sont surpris, si non mécontents. Qu'avez vous à leur répondre?*

*M. le Maire: Ainsi qu'il avait été annoncé dans le précédent numéro de Maulde Infos, après le vote du budget primitif 1997, le Conseil Municipal avait baissé le taux des quatre taxes locales pour compenser l'augmentation des bases, et pour ne pas augmenter la pression fiscale communale. Si des contribuables constatent une augmentation de leurs impôts locaux cette année, ils la doivent essentiellement à l'Intercommunalité et au Département.*

*Maulde Infos: Un dernier mot encore, M. le Maire. L'automne est aussi la saison de la reprise de la chasse. Des riverains se plaignent encore et toujours des indécrottes de certains chasseurs. Qu'avez vous à leur répondre?*

*M. le Maire: N'étant pas chasseur moi-même, je ne peux apprécier la chasse et les chasseurs qu'à travers le respect (ou le non respect) des textes réglementant la chasse sur le territoire de la commune.*

*La chasse est un sport, une activité de loisirs, et chacun de ses adeptes se doit de la considérer comme telle. Personnellement, je fais confiance au bon sens dont chacun doit faire preuve. A mon avis, tirer trop près des habitations ou des jardins, tirer à proximité des animaux laissés en pâture, ouvrir des clôtures, tout cela relève plus du manque de bon sens que du non respect de la réglementation. D'autre part, la plaine est à tout le monde, aux chasseurs comme aux promeneurs et randonneurs qui circulent sur les chemins de randonnées donc sur le domaine public. Là encore, la plus grande prudence est de rigueur quand on tient une arme dans les mains. Enfin, pour éviter tout malentendu, pourquoi ne pas organiser avant chaque saison de chasse une réunion des chasseurs de la commune dans la salle des fêtes? Ce serait peut être l'occasion d'exposer les problèmes et les résoudre, sans avoir recours à la force, aux menaces et finalement aux interventions des forces de l'ordre. Personnellement, je suis très favorable à une telle expérience.*

*Maulde Infos: M. le Maire, d'autres questions aussi importantes préoccupent sûrement nos lecteurs: l'incidence de l'Intercommunalité, le Centre Intercommunal de Secours, la collecte et le traitement des ordures ménagères etc... Nous reprendrons, si vous le voulez bien, notre dialogue dans l'éditorial du prochain bulletin municipal d'informations.*

## LE MOT DU MAIRE DU CONSEIL DES JEUNES

*J'espère que la rentrée s'est bien passée pour tous les écoliers, collégiens et lycéens.*

*Rappel des différentes activités auxquelles a participé le Conseil des Jeunes:*

- participation active au centre aéré (retraite aux flambeaux, feu de camps, fête de fin de centre, visite de la ferme).*
- soirée barbecue qui s'est très bien déroulée.*
- soirée pour tous les jeunes.*
- participation au repas des aînés (service, vaisselle etc...).*

*Le mandat du CMJ expire au mois de février et j'invite donc tous les jeunes mauldois de 8 à 16 ans à s'y impliquer activement. C'est une expérience enrichissante. Cela vous apprend à vous organiser, à travailler en groupe dans l'humour et la bonne entente. Nous nous en occuperons plus tard.*

*Réfléchissez-y et je vous souhaite de réussir surtout au niveau scolaire.*

*Le Maire des Jeunes et ses Adjoints*  
**N. BOUCHEZ**

### **MARDI 11 NOVEMBRE 1997**

10h, Anniversaire de l'Armistice de 1918  
11h, Remise des prix des maisons fleuries

### **SAMEDI 15 NOVEMBRE 1997**

Salle des Fêtes à 20h, Repas familial organisé par Sports et Loisirs

### **SAMEDI 13 DECEMBRE 1997**

Salle des fêtes, Fête des Ecoles organisée par l'Amicale Laïque

## ERRATUM

A la suite d'une erreur dans l'ordre et le nombre de pages de "L'HISTOIRE DE MAULDE" par M. Marcel DHOT, la commission d'information a décidé de rééditer les feuillets parus dans MAULDE INFOS N° 32.

**REUNION DE CONSEIL  
DU**

**30 JUIN 1997**

Absents excusés: COUTELIER Claude, DESMONS André, GUISLAIN Evelyne, MORLIGHEM Jacques, SIMON Caroline, SIMON Jean

- 1) Compte administratif 1996 adopté à l'unanimité
- 2) Centre de loisirs: 31 enfants inscrits. Personnel à engager, 4 moniteurs dont un faisant office de directeur, 4 aides moniteurs. Indemnité moniteur 2 700F. nets.
- 3) Groupe scolaire Marcel Dhot: MME BELLY nouvelle directrice souhaite l'achat d'un ordinateur multimédia. Coût environ 9 000F. Plusieurs questions se posent: installation, mise sous alarme, utilité... Le Conseil Municipal réserve sa réponse et demande un complément d'informations.  
Nouveaux horaires: 9H-12H, 13H30-16H30.
- 4) Communication de M. le Maire: Mme Catherine LECOCQ sollicite un emploi de C.E.S.
- 5) La législation ayant évolué, prise en charge par la commune du CES affecté à la bibliothèque. Coût 15% du salaire brut soit environ 500F. par mois (antérieurement employé par l'Amicale Laïque, pris en charge à 100% par l'état).
- 6) Délibérations diverses: SIVOM, SIDEN, SIAN pour l'adhésion de nouvelles communes.
- 7) Modification compétences du SIVOM concernant les ordures ménagères (la Communauté de Communes est seule compétente pour toutes opérations concernant les ordures ménagères).
- 8) Travaux CD 68
- 9) Parc naturel: recensement des arbres remarquables, projet d'un chemin de fer touristique.
- 10) Lettre de M. le Sous Préfet concernant les nappes phréatique, inquiétude sur leur niveau.

**REUNION DE CONSEIL  
DU**

**22 AOUT 1997**

Absents excusés: DESMONS André, DHONDT Michel, SIMON Caroline

- 1) Point sur les dérogations accordées aux enfants voulant fréquenter en France une autre école que le Groupe scolaire Marcel Dhot ou l'école de la Rue de Chorette. Cette décision est du ressort exclusif de M. le Maire.
- 2) Installation d'une alarme incendie au groupe scolaire. Coût 12 000F. TTC
- 3) Achat de l'ordinateur demandé par Mme BELLY accord à la majorité. Il est toutefois précisé que l'achat des consommables et des logiciels devra être réalisé sans augmentation du budget de fonctionnement attribué aux écoles.
- 4) Embauche de trois CES contrat d'un an (bibliothèque, entretien écoles et bâtiments communaux).
- 5) Cantine: augmentation du prix des repas de 2,5% soit 17,10F.
- 6) Travaux de mise en conformité du tout à l'égout et réfection des trottoirs des rues de la Basse Fosse, du Mortier, du Fort, du Bois et de la Trinquette:  
Assainissement 800 000F. à charge de la commune 240 000F.  
Routes et trottoirs devis DDE 971 000F. auquel il convient d'ajouter les travaux à effectuer Rue de la Trinquette, les honoraires DDE de 8%. Subvention DGE 255 000F.  
Le Conseil Municipal donne son accord pour déléguer au SIVOM la maîtrise de ces travaux et de réaliser pour le compte de la commune un emprunt de 800 000F. sur 15 ans aux meilleures conditions.
- 7) Fort de Maulde: Des études complémentaires devraient être réalisées au niveau de la pollution.

**REUNION DE CONSEIL  
DU  
3 OCTOBRE 1997**

Absents excusés: COUTELIER Claude, DESMONS André, MARTHE Didier, MUSIALIK René, SIMON Jean, VASTESAEGER Monique

1) Délibérations:

- a) Modification de l'article 2 de la Communauté de Communes de Mortagne extension de compétence au niveau des ordures ménagères.
- b) Nouvelle charte du Parc Naturel Scarpe Escaut.

2) Assurances communales: le conseil municipal donne son accord pour un audit en ce qui concerne tous les contrats d'assurances souscrits par la commune. Coût 500F. HT l'heure avec un maximum de 7 500F. La dépense sera inscrite au budget supplémentaire

3) Communauté de Communes de Mortagne: achat de l'ancienne rubanerie. Coût 100 000F.

4) Concours départemental des maisons fleuries:

- M. et MME VIGER de la Rue du Pont ont obtenu un prix dans la catégorie des façades fleuries.  
M. et MME DUSART de la Rue de Chorette ont obtenu le premier prix dans la catégorie des fermes fleuries.

5) Informations diverses.

**REUNION DE CONSEIL  
DU  
24 OCTOBRE 1997**

Absent excusés: DESMONS André, MARTHE Didier, SIMON Caroline, SIMON Jean

1) Budget supplémentaire: adopté à l'unanimité, virement section investissements 145 000F.

2) Compte rendu de la Ste A.I.F. concernant le contrôle des jeux derrière l'église: des travaux de mise en conformité et de sécurité sont à effectuer.

3) Information du Conseil Général: Aménagement entrées de France pour la Rue du Pont, réalisation d'un mini giratoire à l'intersection des routes CD169, CD68, Rue de la Basse Fosse et Rue du Pont. Charges communale trottoirs et parking. Le Conseil Municipal rappelle qu'il refuse toute participation financière aux travaux engendrés par la réalisation du mini giratoire.

4° Informations diverses:

- Ecogardes
- Transports de concassés pondéreux, Ste GSM
- Législation funéraire
- Réunions divers organismes (dates et comptes rendus).

5) Approbation Maulde Infos N° 33

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## VUE D'ENSEMBLE

	Dépenses	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	755 600,00	183 000,00	183 000,00
012	Charges de personnel	952 000,00	10 000,00	10 000,00
65	Autres charges gest'cour.	671 500,00	103 000,00	103 000,00
66	Charges financières	132 500,00		
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations amortis. provisions			
739	Reversement impôts et taxes			
022	Dépenses imprévues investis			
023	Virt section investis	134 251,00	400 479,00	400 479,00
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 645 851,00	696 479,00	696 479,00
002	Déficit fonction. reporté			
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 645 851,00</b>	<b>696 479,00</b>	<b>696 479,00</b>

	Recettes	Pour Mémoire Budget Précédent	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
603	Variation de stocks			
70	Ventes de produits	72 000,00		
713	Variation de stocks			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	1 384 383,00		
74	Dot., Subv., participations	979 468,00		
75	Autres produits gest'cour.	110 000,00		
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amort. & provis			
79	Transferts de charges			
013	Atténuation de charges	100 000,00		
	RECETTES DE L'EXERCICE	2 645 851,00		
002	Excédents fonction. reportés		696 479,00	696 479,00
010	Stocks			
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>2 645 851,00</b>	<b>696 479,00</b>	<b>696 479,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Dépenses	Crédits de report	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
001	Déficit Investis. Reporté <b>Equipement</b>			
20	Immobilisations incorpor.		60 025,00	60 025,00
21	Immobilisations corporelles	35 000,00	602 400,00	602 400,00
23	Immobilisations en cours Opérations	395 000,00		
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>430 000,00</b>	<b>662 425,00</b>	<b>662 425,00</b>

Chap.	Recettes	Crédits de report	Propositions Globales du Maire	Votes du Conseil Municipal
001	Excédent investis. reporté <b>Equipement</b>	151 946,00	151 946,00	151 946,00
13	Subventions investis. reçues			
16	Emprunts & dettes assimilés Opérations <b>Opérations Financières</b>			
10	Dotations, fonds et réserves		110 000,00	110 000,00
14	Provisions réglementées			
15	Provisions risques charges			
18	Compte de liaison			
19	Différences sur réal. d'immo.			
20	Cessions Immos incorporelles			
21	Cession immos corporelles			
22	Immos reçues en affectation			
23	Cession Immos en cours			
24	Immobilisations affectées			
26	Cessions Participations			
27	Cessions immos financières			
28	Amortissement des immos			
29	Prov. pour dépréc. immos			
39	Prov. pour dépréc. des stocks			
49	Prov. pour dépréc. comp. tiers			
59	Prov. pour dépréc. comp. financ.			
481	Charges à répartir			
021	Virt de section fonction.		400 479,00	400 479,00
4542	Travaux effectués d'office			
4561	Op. établis enseign Région			
4562	Op. établis enseign Départ			
4572	Op. voirie communale			
4582	Recettes (Subd. par mandat)			
010	Stocks			
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>151 946,00</b>	<b>662 425,00</b>	<b>662 425,00</b>

## AMICALE DES DONNEURS DE SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles communique le résultat de la collecte de la journée du 6 JUILLET 1997 à MAULDE : 23 donateurs seulement se sont présentés contre 37 personnes l'année dernière.

Pour l'année, l'Amicale enregistre une baisse de 66 donateurs pour les communes de Flines, Mortagne et Maulde

L'Assemblée Générale de l'Amicale s'est déroulée à Mortagne le 25 Octobre 1997, après un rapide bilan sur l'année écoulée, il a été procédé à la remise des récompenses.

DIPLOME DE RECONNAISSANCE :

9 personnes pour 5 dons,

7 " " 10 dons,

2 " " 25 dons insigne d'argent,

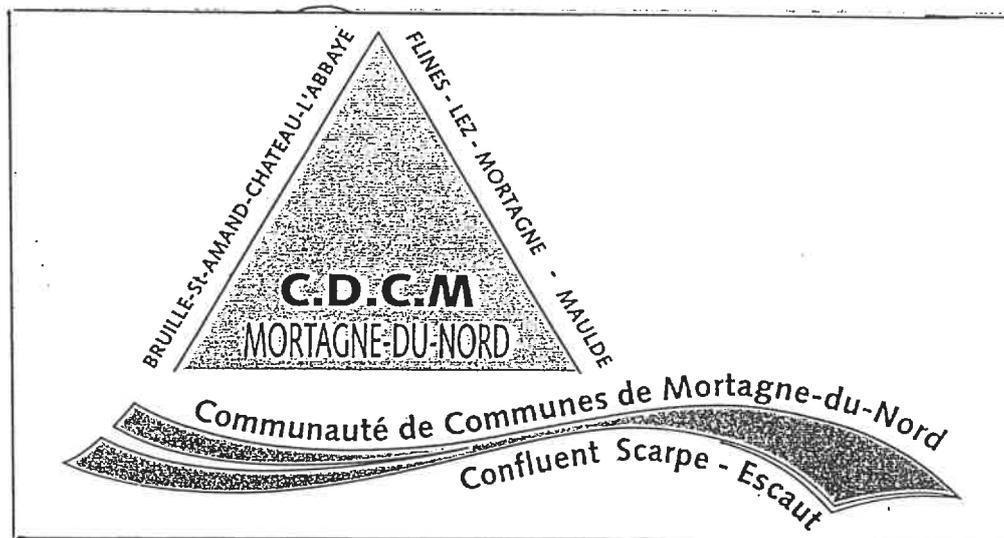
3 " " 50 dons insigne Or,

A tous ces lauréats, nous adressons nos félicitations et sincères remerciements l'Amicale renouvelle encore son appel aux jeunes et aux indécis.

LA PROCHAINE COLLECTE AURA LIEU A FLINES LE 7 DECEMBRE 1997

LA COLLECTE DE MAULDE POUR 1998 EST PREVUE DEBUT JUILLET, si l'effectif est en baisse la collecte de MAULDE sera supprimée et cela serait dommage.

## VOICI LE LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORTAGNE



## MAISONS FLEURIES

### CONCOURS COMMUNAL

#### FACADE FLEURIE

1ère VIGER Gilbert  
2ème COMPERE Patricia

3ème BERGNO Fabienne  
4ème ex. BERGNO Bérangère

4ème ex. JESUPRET Chantal  
4ème ex. PINCZEWSKI Sylvie

#### CADRE VERDOYANT

1er GRIFFA Alain  
2ème SKALNIK Raymond  
3ème KRAS Henrik  
4ème BOUCHEZ Nicole

Hors classement ROBERT Alain

5ème MARTHE Didier  
6ème ex. DELCOURT Yves  
LESAGE Pierre  
LOHEZ Jean Claude

6ème ex. LOISEL Jacques  
OLIVIER Robert  
SIMON Jean  
VANDERPOTTE Claude

#### MAISON AVEC JARDINET FLEURI

1ère BOUCAUT Murielle  
2ème ex. BEAUMONT Jean Luc  
BEAURY André  
4ème MIDAVAIN Paul

5ème MARTHE Victor  
6ème LABAT JEAN Marie  
7ème BOONE Dominique  
8ème ex. BLAIRON Palmyr

8ème ex. COURTECUISSÉ Alain  
DUBUISSON Carole  
FLAMENT Denise  
SIMON Marc

#### FERME

1ère SOURDEAU Odette

Hors classement DUSART Guy

2ème HOURDEAU Clotilde

#### COMMERCE

1ère DUJARDIN Jeannine

### CONCOURS COMMUNAUTAIRE

#### FACADE FLEURIE

1 MAULDE VIGER Gilbert  
2 CHATEAU REMY Gisèle  
3 MORTAGNE LASSER Léonce  
4 FLINES WATTEAU Chantal  
5 CHATEAU PERREAU Yanick

OR  
ARGENT  
BRONZE

6 ex. FLINES VISTE Léoncia  
BRUILLE BACHY  
8 MAULDE COMPERE Patricia  
9 BRUILLE CONSALVES  
10 MORTAGNE LELEUX Fernande

#### JARDINET

1 CHATEAU BOMBARDIER Jean  
2 MORTAGNE LEVRED Brigitte  
3 MAULDE BEAUMONT Jean-Luc  
4 CHATEAU VELGHE François  
5 MORTAGNE FROMONT Jocelyne

OR  
ARGENT  
BRONZE

6 BRUILLE DROPSIT  
7 FLINES DUQUENNE Janette  
8 MAULDE BOUCAUT Murielle  
9 FLINES DECOBECQ Olympe  
10 BRUILLE DEVERCHIN

#### CADRE VERDOYANT

1 CHATEAU ALBERT Viviane  
2 CHATEAU SCHIETSE Célestine  
3 MAULDE ROBERT Alain  
4 BRUILLE GUILLEMOT  
5 BRUILLE FALHAUT

OR  
ARGENT  
BRONZE

6 MAULDE GRIFFA Alain  
7 MORTAGNE COLLEGE FERNIG  
8 FLINES LEPRINCE Bernard  
9 FLINES BLEUZE Marguerite  
10 MORTAGNE GENDARMERIE

#### CLASSEMENT PAR COMMUNE:

1 CHATEAU L'ABBAYE  
4 BRUILLE ST AMAND

2 MAULDE 3 MORTAGNE  
5 FLINES LES MORTAGNE

### CONCOURS D'ARRONDISSEMENT

Groupe scolaire "Marcel DHOT" Prix d'encouragement

### CONCOURS DEPARTEMENTAL

COUR FLEURIE  
FERME

VIGIER Gilbert  
DUSART Guy

10ème prix  
9ème prix

## CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS JULLET ETAIT TROP COURT!

Cette année, quarante enfants âgés de 4 à 12 ans se sont présentés, chaque après midi, au Centre Municipal de Loisirs. Accueillis par une équipe dynamique et motivée composée de Bénédicte ROBERT directrice, de Véronique, Johannes, Marjorie et Yannick animateurs et de quatre aides animateurs bénévoles, les enfants ont pu bénéficier d'activités variées.

Outre les jeux (casino, jeux de piste, jeux médiévaux), les sorties furent nombreuses. Citons, en vrac, le cinéma, le camping, la piscine, la visite d'une ferme pédagogique à BLEHARIES et de la station d'épuration de MAULDE-MORTAGNE, le défilé des vélos fleuris (le 13 juillet) et, le plus attendu de tout le programme: le voyage au parc d'attractions de Bellewaerde.

Une soirée "feu de camp" organisée par l'association "Mauld'Joie" et le Conseil Municipal des Jeunes fut rythmée par le chant des enfants.

Enfin pour clôturer ce centre de loisirs 1997, un après midi récréatif a été organisé le 30 juillet ...

Beaucoup de participants ont déploré que le mois de juillet ne comportait que trente et un jours.

A l'issue de ce centre qui restera dans toutes les mémoires, un seul mot d'ordre reste: "à l'an prochain".

Une petite ombre au tableau cependant en ce qui concerne les plus grands âgés de 12 à 14 ans. Nous regrettons qu'ils ne soient pas plus nombreux à participer au Centre Intercommunal de Loisirs de MORTAGNE où les activités proposées, variées, nombreuses et intéressantes sont plus adaptées à leur âge.

MORTAGNE n'est pas si loin, et les enfants sont pris en charge toute la journée de 9 à 16H. Ils mangent à la cantine le midi.

Tout cela ne coûtait que le prix du repas de midi soit 19,50F. par jour, pour cette année!...

## QUOI DE NEUF AUX ECOLES

Depuis la rentrée de septembre les horaires sont les suivants: 9H-12H, 13H30-16H30.

L'étude a lieu pour les élèves des classes primaires de 16H30 à 17H30. Cependant six élèves seulement restent à l'étude, c'est peu, et ce service risque de disparaître.

Rappelons encore que pour les parents qui le souhaiteraient une garderie municipale est mise en place de 7H30 à 9H et le soir de 16H30 à 18H (maternelle), 17H30 à 18H (primaire). Les tickets sont en vente en mairie comme pour la cantine.

La cantine accueille chaque jour environ vingt enfants. Elle est maintenant animée par MME DELANGLEZ. Les locaux scolaires sont entretenus avec dynamisme par MMES Catherine HENNIQUAU LECOQ et Sandrine DUBOIS.

L'équipe enseignante a été modifiée suite au départ de MME CABUSAT et de MME MIEMS. Elle se compose maintenant de:

MME Mireille BELY, directrice, (CP-CE1)  
M. Michel LEBOURG (CE2-CM1-CM2)  
MME Véronique DEVASSINE (maternelle)

L'équipe technique municipale a procédé à la réfection totale des toilettes côté primaire, pour les rendre plus modernes et plus hygiéniques comme cela avait été le cas pour le côté maternelle il y a trois ans.

L'école a été doté d'un téléphone sans fil pouvant être utilisé depuis la cantine, cela améliore la communication entre l'école et l'extérieur et également la sécurité en cas d'appel urgent pendant les heures de la cantine.

L'informatique va pouvoir être remise en action puisque "France Télécom" vient de doter, à titre gratuit, l'école de cinq ordinateurs PC386 avec leurs écrans. Ces appareils réformés pour l'entreprise seront encore bien utiles à nos élèves.

Le Conseil Municipal a également donné son accord pour l'achat d'un ordinateur Multimédia "type pentium". Celui-ci plus performant permettra aux élèves de faire des recherches encyclopédiques et de créer entre autre leur bulletin scolaire trimestriel.

Tous les élèves du CP au CM2, peuvent également s'initier chaque matin pendant vingt minutes à la langue anglaise. Un rétroprojecteur avec ses accessoires a été acheté pour aider les enseignants à animer cette nouvelle activité.

Enfin, remplaçant MME Rita BLAIRON, arrivée en fin de contrat, MME Annie GERALDES assure la bibliothèque scolaire, l'aide aux ateliers de travaux manuels et la bibliothèque adulte pour les lycéens, collégiens et toutes autres personnes intéressées par la lecture.

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### MAULD'JOIE

#### DUCASSE DE SEPTEMBRE

Au dernier moment, le manège prévu n'est pas venu car il n'était pas passé au contrôle technique et son nouvel exploitant ne voulait pas utiliser du matériel non homologué. Cette réaction est tout à fait louable, mais, prévenus trop tardivement, nous n'avons pu trouver un autre manège en remplacement.

Dans la soirée du samedi, les Désopilants et la Fanfare de Laplaigne étaient cependant venus nous faire rire avec leurs sketches et leurs danses et nous faire écouter leur derniers morceaux. Merci à eux tous de leur venue.

#### CONCERT D'AUTOMNE

Une nouvelle fois, ce dimanche 19 octobre 1997, l'Ensemble Orchestral de l'Ecole Intercommunale de Musique, dirigé par M. RIBEAUCOURT, nous a ravis par la qualité de ses interprétations et la Variété des musiques proposées.

En deuxième partie, Valérie et Charles MICHIELS, au piano et à la clarinette, nous ont fait apprécier l'étendue de leur grand talent.

#### CINEMA

-Jeudi 6 novembre: "VOLCANO" ou quand un volcan se réveille à Los Angeles et Hollywood

-Jeudi 4 décembre: titre non encore connu.

#### PREVISION 1998

LOTO le dimanche 8 février

FOIRE ARTISANALE le dimanche 26 avril.

### AMICALE LAIQUE DE MAULDE

L'année scolaire est reprise, l'assemblée générale de notre association sera prochainement programmée ou chacun et chacune sera invité à venir remplacer les membres actuels avec de nouveaux projets, de nouvelles idées.

Pour l'instant, les prochaines manifestations prévues sont:

La Fête de Noël le samedi 13 décembre 1997

Le Parcours du Coeur le dimanche 29 mars 1998

Financement du voyage scolaire à OYE PLAGE à hauteur de 4 810F.

Achat d'un tricycle pour la maternelle 990F.

### SPORTS ET LOISIRS

La course cycliste de juin a connu son habituel succès. En raison des travaux les coureurs durent emprunter le circuit de Bléharies, Laplaigne, Mortagne.

A plus de 41Km de moyenne, la victoire fut promptement enlevée par Dominique CHARLET de V.C.U.

#### HALLUIN.

Son prix de revient pour le Comité est de 6 692F. dont:

-3 390,00F. dépôt de dossier à la Fédération Française de Cyclisme

- 300,00F. paiement commissaires

-1 567,70F. réception

- 525,00F. bouquets

- 910,00F. primes coureurs

ceci afin de mettre au courant certaines personnes.

### FRANCE RADIO CLUB

FRANCE RADIO CLUB INTERNATIONAL NORD PAS DE CALAIS

Siège Mairie de Maulde (59158)

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée sous le n° 07481 le 2 juin 1986, rendue publique par insertion au J.O. du 27/6/86

Adresser toute correspondance à la boîte postale n° 22 59158 MAULDE

nous invitons les jeunes qui veulent parfaire en aptitude Radio - Amateur ou Amateur - Radio à rejoindre le Club des F.R.C. (France Radio Club Nord Pas de Calais contact avec Mr Vic Mar Président du Club - F.R.C.OI-BP 22 59158 MAULDE.

Le Président Vic Mar

### CLUB AMITIE RENCONTRES LOISIRS MAULDOIS

45 personnes ont assisté au repas du 5 mars 1997 pour les 10 ans du Club.

Le 6 avril un repas spectacle "Show Annie Duparc" fut organisé à Aubigny, 31 personnes y assistèrent.

Le 8 juin parcours dans l'Avesnois: 30 membres du Club et 8 sympathisants.

Le 27 juillet l'exposition-vente connu son habituel succès, grâce à la visite des clubs extérieurs.

## LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Elle accueille tous publics aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessous (cet horaire pourra évoluer pour mieux répondre aux besoins).

<b>LUNDI:</b>	16h 30 à 17h 30
<b>MARDI:</b>	18h 30 à 19h 30
<b>JEUDI:</b>	16h 30 à 17h 30
<b>VENDREDI:</b>	16h 30 à 17h 30

## LE RELAIS-CAMBRAISIS SARL

### COMMUNIQUE:

"Depuis plusieurs années, l'association LE RELAIS, créée par EMMAÛS ARTOIS en 1984, sillonne, tous les deux mois, les rues de la commune pour y collecter, au porte à porte, les vieux vêtements et papiers.

Savez-vous que ce service, gratuit pour les habitants, est créateur d'emplois durables, et que près de 600 emplois ont été créés en France par cette technique?

Savez-vous que près de 2 000 emplois peuvent être créés sur le même modèle? C'est le défi qui nous nous sommes lancés, nous tous, les salariés des RELAIS DE FRANCE!

Ayant nous mêmes, presque tous, vécu des situations de chômage ou d'exclusion, ayant nous même trouvé un sens à notre travail et à notre vie, nous sommes décidés à en faire profiter le plus grand nombre possible et à créer d'autres emplois pour des personnes encore exclues aujourd'hui.

Nous vous demandons donc de nous conserver votre confiance et de contribuer, par votre soutien et votre fidélité à nos collectes, à la création d'emplois pérennes dans le secteur de la collecte sélective salariée de vieux vêtements et papiers".

## LE SENS UNIQUE

Une seule rue de la commune est en sens unique, celle du Mortier et c'est en fait l'une des plus dangereuse. La circulation dans les rues à sens unique comme leur nom l'indique ne se fait que d'un seul sens. Le mot circulation doit être interprété dans un sens large et l'on ne doit pas croire que seuls les véhicules automobiles sont tenus de respecter cette restriction. Par circulation, il faut entendre tout ce qui se déplace (moto, cycliste, patineur, "brouette",. . .). Quant aux piétons, il ne doivent en aucun cas se trouver sur la route, sauf bien entendu pour traverser la chaussée, les trottoirs sont à leur disposition. A défaut de trottoirs, le piéton doit emprunter la côté gauche afin de voir arriver les véhicules en sens inverse et de se ranger pour leur laisser la voix libre.

Il faut que chacune et chacun d'entre nous en prennent conscience afin d'éviter d'éventuels accidents. Le véhicule empruntant cette rue dans le bon sens évidemment ne doit se trouver en aucun cas "nez à nez" avec un autre utilisateur de la chaussée.

## ELECTIONS

La loi instituant l'inscription d'office sur les listes électorales des nouveaux habitants et des jeunes de 18 ans n'est pas pour l'instant en vigueur.

Le décret d'application n'étant pas paru, les démarches individuelles doivent continuer à être faites.



**INFORMATIONS BIBLIOTHÈQUE**

Nous rappelons au public Mauldois, tous âges confondus, que la bibliothèque municipale située dans l'école primaire Marcel Dhot est ouverte les : lundis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 30.

**NOUVEAUTÉ**

Afin de satisfaire les personnes travaillant ainsi que les élèves des collèges et lycées, un nouvel horaire a été mis en place le mardi de 18 h 30 à 19 h 30.

Nous tenons à vous informer qu'un grand choix de livres et de documentaires sont à votre disposition en toute gratuité:

- Roman Policier,
- Fiction et Fantastique,
- Récits, Nouvelles,
- Bandes Dessinées,
- Classique
- Documentaires: sport, nature, bricolage, ...

Par ailleurs nous disposons aussi d'une encyclopédie que vous pouvez consulter sur place, tables et chaises sont à votre disposition si vous désirez y travailler.

Un passage semestriel du bibliobus, nous permet de faire un échange d'environ 400 livres. Il vous est possible, un mois avant son passage, de commander des livres ou documentaires, susceptible de vous intéresser.

Si vous désirez apporter des idées ou des suggestions nouvelles au développement de la bibliothèque, veuillez remplir le coupon ci-dessous et le déposer à la bibliothèque ou en mairie.



**BIBLIOTHÈQUE**

NOM Prénom: .....

Lectures préférées: roman  fiction  policier   
bande dessinée  documentaire

Auteurs préférés: .....

Suggestions: .....

.....  
.....  
.....



# HISTOIRE DE MAULDE

par

**MARCEL DHOT**

Maire de 1958 à 1973

## **LE DIRECTOIRE (1795-1799)**

&

## **LE CONSULAT (1799-1804)**

### **REORGANISATION DE LA MUNICIPALITE DE MAULDE**

*L'an 3<sup>e</sup> de la République, le 17 thermidor, l'administrateur du district de Valenciennes, en exécution de l'arrêté du Représentant du Peuple en mission dans le département du Nord en date du vingt huit messidor, procède à l'installation des membres composant la municipalité et le conseil général de la commune.*

MAIRE:

J.B. JACQUART

MUNICIPAUX:

Antoine GRUMEAU, J.B. CANIPEL, Antoine LEGRAIN,  
Jacques BOUVIGNIES, P.J. WIBAUT fils de Feuillant

PROCUREUR:

Pierre MATON

SECRETAIRE GREFFIER:

François MASURE, curé de Maulde depuis le 6 janvier 1793

NOTABLES:

J.B. HUBAUX, Joseph CHOQUET, P.J. WIBAUT fils de Jacques,  
Jacques GOREZ, J.B. HORNEZ, Jacques WIBAUT, P.J. MEISSE,  
André BERNARD officier public, P.J. DUJARDIN, Pierre DELVAL  
dit Manu, Joseph ROSEAU.

GARDE CHAMPETRE:

Le citoyen Jacques DUBOIS est nommé garde champêtre.

*"Commission de garde champêtre au citoyen Jacques DUBOIS, admis par la commune et ratifié par le district le 16 thermidor 3<sup>e</sup> an et a prêté le serment de service le 18 dite en présence du juge de paix."*

A. DESESPRINGALLE, Juge de Paix.

*Le dix sept brumaire, An IV de la République, Pierre, Joseph GOREZ est élu AGENT MUNICIPAL (Maire) et P.J. WIBAUT fils de Jacques, son, adjoint.*

### **LIBERTE DU CULTE**

*Avant de se séparer le 26 octobre 1795, la Convention avait voté la Loi du 7 vendémiaire An IV (29/9/1795) qui règle les conditions de l'exercice du culte et exige des desservants la déclaration suivante:*

*"JE RECONNAIS QUE L'UNIVERSALITE DES CITOYENS FRANCAIS EST DE SOUVERAIN ET JE PROMETS SOUMISSION ET OBEISSANCE AUX LOIS DE LA REPUBLIQUE".*

*C'est le citoyen Nicolas Joseph GOREZ, de la rue de Chorette, qui souscrit le premier cette déclaration pour le culte protestant le 28 pluviose an IV, suivi le 3 prairial par François MASURE, curé de Maulde qui indique pour exercice de son culte la ci-devant église.*

*Le 7 vendémiaire an V, 1<sup>er</sup> anniversaire de la loi, les habitants remettent à Nicolas GOREZ devenu agent municipal et à son adjoint J. WIBAUT, la pétition suivante:*

*"Citoyens. Les habitants soussignés de la commune de Maulde désirant conformément à l'acte constitutionnel jouir dans toute la plénitude de la liberté du culte demandons à l'agent et l'adjoint municipaux de la dite commune de nous accorder l'usage de l'édifice national ci-devant église pour*



*l'exercice de notre culte et de remplir à cet égard ce qui est prescrit par la loi du 7 vendémiaire an IV".*

*L'autorisation est aussitôt accordée et un extrait de la délibération expédié au greffe du Tribunal correctionnel.*

*L'année suivante on enregistre la déclaration de Jean DEVISME (17 floréal) qui spécifie en outre exercer le culte réformé et avoir choisi pour son enceinte une chambre appartenant à Thomas DAVOINE, rue de Chorette à Maulde.*

*Le 16 thermidor, c'est le tout de Jacques DUROISIN, puis le 29 celui de François DELMARLE et de J.B. POLLET, tous trois ministres du culte catholique qui indique pour exercer leur culte de la ci-devant église.*

*Conformément à la loi, les déclarations sont affichées dans le local choisi.*

*BONAPARTE, 1er Consul ayant signé avec le pape le Concordat du 15 juillet 1801, la paix religieuse fut alors assurée.*

### **LES CONGES D'AMNISTIE (Loi du 24 Floréal AN X)**

*Le consulat est un gouvernement qui tranquillise les Français. Il rétablit la paix. L'ordre règne dans les campagnes. Les petites bandes que formaient les voleurs de grand chemin, les soldats licenciés ou déserteurs, deviennent vers 1802 de plus en plus rare? La loi du 24 floréal an X qui accorde l'amnistie aux déserteurs contribue d'ailleurs à les désorganiser complètement.*

*Les congés d'amnistie sont enregistrés à la mairie.*

*"Le capitaine commandant la gendarmerie du département du Nord certifie que le citoyen HORNEZ J.B. âgé de 28 ans, taille d'un mètre huit cent un millimètres, cheveux châtain, sourcils idem, yeux gris, front couvert, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage creusé, demeurant à Maulde a été compris dans les amnisties accordées aux déserteurs par la loi du 24 floréal an X et qu'il est porté sous le n° 1124 dans l'état des amnistiés de l'arrondissement de Douai qu'il ont été autorisés à rester dans leurs foyers.*

*Fait à Douai, le 28 brumaire an Onze de la République Française. Etais signé Méchain.*

*Vu par le Préfet du Dt du Nord DIEUDONNE.*

*Enregistré le 23 frimaire an 11. N.J GOREZ, Maire".*

*Congés semblables: Ernest Joseph LACOSTE, 29 ans 3 mois - Pierre François WIBAUT, 30 ans - J.B Joseph WIBAUT, 27 ans - Jacques Joseph BOUVIGNIES, 31 ans - J.B DUBOIS, 31 ans - Charles Augustin WIBAUT, 27 ans - Pierre François Joseph WIBAUT, 27 ans*

*Le nombre considérable de déserteurs amnistiés indique combien le peuple était fatigué des guerres. La paix de Lunéville avec l'autriche et la paix d'Amiens avec l'Angleterre assureront à BONAPARTE la reconnaissance de la France.*

### **PARTAGE DES MARAIS (10 Brumaire AN XI)**

*De nombreuses contestations s'élevaient depuis très longtemps entre les habitants du Ponthoir et de Mortagne au sujet des marais communaux.*

*Une commission fut chargée de trouver un accord en ce qui concernait particulièrement les marais qui se trouvent des deux côtés de la chaussée qui conduit au pont de la Scarpe.*

*Le 10 Brumaire an XI, les conseils des deux communes se réunirent à Mortagne et après avoir examiné le projet d'arrangement, décidèrent de l'adopter "pour être observé à perpétuité".*

*Le Préfet du Nord "considérant que les deux délibérations présentent le moyen le plus puissant d'assurer la paix entre les habitants de Mortagne et du Ponthoir de Maulde" approuva la transaction par arrêté du 8 frimaire an XCI, enregistré à Maulde le 28 frimaire.*

*Enfin l'approbation préfectorale fut confirmé à St Cloud, le 14 fructidor an XI par le premier consul BONAPARTE.*



Rien ne pouvait plus se passer dans notre pays sans la volonté du 1er consul. Il faut se rappeler que la constitution de l'an VIII instituait trois consuls pour 10 ans mais que deux d'entre eux, CAMBACERES et LEBRUN n'avaient que voix consultative tandis que BONAPARTE avait tous les pouvoirs d'un roi absolu.

Il est curieux de noter que la commune de Maulde fut autorisée, par arrêté préfectoral du 16 prairial an XII, à ne pas affermer ces marais et à vendre les herbes sur pied (ce qui fut fait jusqu'en 1956), considérant disait le Préfet, "QUE PAR UN ABUS REVOLTANT QUI EXISTE DANS LA COMMUNE DE MAULDE ET DANS QUELQUES AUTRES DES ENVIRONS, UN PROPRIETAIRE NE PEUT PLUS DISPOSER DE SON BIEN DU MOMENT QU'IL L'A MIS ENTRE LES MAINS D'UN FERMIER".

**QUELLE ANALOGIE AVEC LES TEMPS PRESENTS!**

## **LE PREMIER EMPIRE**

Le sénatus consulte du 18 mai 1804 proclame le premier consul EMPEREUR sous le nom de NAPOLEON 1er.

Le 28 prairial an XII (juin 1804), le Maire HORNEZ-WIBAUT, l'adjoint WIBAUT J.B., les conseillers municipaux: GOREZ Nicolas, CHOTTEAU Pierre François, HORNEZ Guislain, WIBAUT J.B., WIBAUT Henry, WIBAUT Pierre Joseph, WATTEAU Lazare, SIMON François, CHOTTEAU Antoine et BAUDRY François; le secrétaire greffier LIETTARD Pierre; les membres du Bureau de Bienfaisance ROSEAU Louis, SIMON François, CHOTTEAU Antoine, WIBAUT J.B.; le percepteur DUFOR Jean Joseph; l'instituteur DELVAL Pierre Joseph et les gardes champêtres LOBLEAU Nicolas et CARPENTIER J.B. prêtent individuellement le serment au nouveau régime en ces termes:

### **JE JURE OBEISSANCE AUX CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE ET FIDELITE A L'EMPEREUR**

Les limites des communes étaient alors tellement imprécises qu'un grand nombre de terres étaient reprises en double emploi dans les états des impôts et il existait de nombreux enclavements.

Sur rapport du sieur Edouard DENYS, commissaire pour la délimitation des communes, nommé par arrêté du 12 floréal an XII et après avis du sieur ROBIN, géomètre arpenteur en chef du département en date du 23 floréal, les limites entre MAULDE et MORTAGNE furent fixées par arrêté préfectoral du 27 pluviôse an XIII et celles entre MAULDE et THUN par arrêté du 28. Le bornage des territoires fut entrepris. Ce sont ces limites que nous retrouverons dans le procès verbal de délimitation du 28 janvier 1828.

MAULDE était encore au début de l'Empire un village bien troublé. Le cimetière était dans un état lamentable et les moeurs de beaucoup d'habitants déplorables.

Le Maire dut prendre les arrêtés suivants qui dépeignent la situation:

#### ARRETE RELATIF A L'ORDRE ET A LA DECENCE A RETABLIR DANS LE CIMETIERE (21 frimaire an XIV)

"Considérant que depuis longtemps les bons citoyens gémissent sur l'état de dévastation et de dénuement dans lequel se trouve le cimetière de cette commune, que les désordres de la guerre et de la Révolution se sont étendus jusque dans ces lieux destinés à recueillir les cendres des morts, et que la décence en a été bannie, considérant que dans tous les temps, dans tous les pays et chez tous les peuples, les inhumations et les tombeaux ont été religieusement respectés, que si les moeurs et la décence réclament contre les désordres qui existent encore dans cette partie, la salubrité



publique n'exige pas moins impérieusement l'emploi de mesures de polices suffisantes pour prévenir et arrêter des exhalaisons putrides du cimetière . . . Arrête que l'on établisse une clôture, que la profondeur des fosses sera de 5 pieds (1 m 620) et nomme un fossoyeur".

ARRETE DE POLICE RURALE (3 DECEMBRE 1806)

"Vu les plaintes multipliées par plusieurs habitants de cette commune et les moyens expositives sur le désordre causé par les rassemblements nocturnes (appelés vulgairement EQUERIENNES) qu'il en résulte par cet abus que l'insouciance de quelques pères et mères est portée jusqu'au point de laisser parcourir leurs enfants des premiers âges PENDANT LES NUITS POUR SE DONNER AU LIBERTINAGE ET A LA DEBAUCHE,

Considérant que ceux plus avancés en âge sont peu retenus sur la pudeur et sur le caractère de leurs moeurs et se CONDUISENT INDECEMMENT DE L'UN ET L'AUTRE SEXE,

Considérant qu'ils sortent de ces attroupements ou rassemblements avec leurs pipes et chaufferettes pleines de feu, qu'à chaque instant les différents points de la commune sont exposés à des incendies conséquents . . ."

Les incendies étaient d'ailleurs très fréquents et comme les maisons étaient couvertes de chaume, ils se propageaient très rapidement. L'un des plus importants fut celui du 7 septembre 1807 qui réduisit en cendre cinq maisons, granges et étables dont celle du Maire HORNEZ-WIBAUT qui perdit en outre 8 500 gerbes de blé, 8 000 gerbes de seigle, 9 000 gerbes d'orge d'hiver, 1 600 gerbes de fèves, 2 900 d'avoine, 200 bottes de foin de 7Kg500, plusieurs hectolitres de farine, tous ses instruments aratoires et la 1/2 du linge et meubles.

Le 20 février 1813, l'incendie de la boulangerie du sieur J.B. CABY, cultivateur et meunier, nécessita l'intervention des pompiers de Mortagne.

A signaler également l'ouragan du 30 au 31 janvier 1809 qui renversa deux granges, enleva les couvertures de nombreuses maisons et toute la vitrerie de l'église !!

Le pays était épuisé par les continuelles levées de soldats et malgré les colonnes mobiles qui parcouraient les campagnes, il y avait plus de 50 000 réfractaires. Les impôts augmentaient, l'agriculture languissait, les denrées atteignaient un prix inouï.

Après la défaite de LEIPZIG (16/10/1813) les alliés, Anglais, Suédois, Russes, Autrichiens, Allemands forcèrent toutes nos frontières à la fois.

A partir de février 1814, MAULDE fut soumis à de nombreuses incursions et réquisitions. Le Maire HORNEZ nous a relaté celle du 21 mars:

"Le 21 de ce mois (mars), à 11h. du matin, des chasseurs à pied prussiens au nombre de 100 hommes environ ayant à leur tête un capitaine et trois lieutenants sont entrés dans cette commune au moment même que je faisais une répartition de grains pour la place de Condé conformément à la lettre de Monsieur le Maire de Saint Amand du 18 courant. Aussitôt leur arrivée, deux feussilliers sont venus me prendre et me conduits à leur capitaine. Là étant il me demande une réquisition de 100 grands sacs d'avoine, dix voitures de fourrage et autres grains. J'ai d'abord observé que cette quantité ne pouvoit se trouver dans la commune, que nous avions les lanciers et chasseurs à cheval prussiens et ensuite les cuirassiers saxons depuis 40 jours journellement et nocturnement dans le lieu faisant des réquisitions pour leurs piquets tant pour ici que pour ceux du dehors et que la grande partie des subsistances étoient enlevés.

Le capitaine et autres officiers m'ont d'abord entouré, me menaçoient de me tuer si je ne satisfesois pas sur le champ à sa demande.

J'ai demandé ensuite s'ils étoient porteur d'un ordre de leur général.

A ces paroles, ils étoient comme des furieux, menaçant de brûler le village mais auparavant qu'il falloit tous pendre. Il fait de suite placer des factionnaires autour de la commune pour empêcher aux paysans de sauver quelque objet et ordonne ensuite de faire main basse sur tous chevaux, chariots, grains, fourrage et généralement tout ce que leur convenoit fut enlevé, des argents, chemises, mouchoirs, draps de lit et habillement ont disparu.

Le pillage a commencé à 1h1/2 du matin et a fini à 8h du soir.



*Je me suis plaint à un officier que l'on m'avait volé environ 200F. en argent, il m'en a fait rendre un peu.*

*Beaucoup d'habitants ont reçu de mauvais traitements, mon épouse après avoir donné toutes les provisions de la maison a été frappée.*

*Ils ont fait couler la bière qu'il n'ont pu boire, les cruautés les plus affreuses ont été commises.*

*De ce pillage, ils ont chargé 53 voitures. Enfin je ne finiroi point si je devois détailler le malheur circonstancié, la commune se trouve dans la plus grande détresse".*

*PARIS qui n'était pas fortifié capitula le 31 mars..*

*Le 11 avril NAPOLEON abdiquait. Déjà le Sénat avait proclamé la déchéance de l'Empereur et le 6, il vota une constitution en vertu de laquelle le peuple français appelait librement au trône le frère du dernier roi. Celui-ci refusa d'accepter cette constitution affirmant que son autorité avait une origine suprême et venait de DIEU.*

**LA PREMIERE RESTAURATION (1814-1815)  
LES CENTS JOURS (20 mars 1815-29 juin 1815)  
LE SECONDE RESTAURATION (1815-1830)**

*Le 17 septembre 1814, les membres du Conseil prêtent le serment individuel*

**JE JURE ET PROMETS A DIEU DE GARDER OBEISSANCE ET FIDELITE AU ROI, DE N'AVOIR AUCUNE INTELLIGENCE, DE N'ASSISTER A AUCUN CONSEIL, DE N'INTERVENIR AUCUNE LIGUE QUI SERAIT CONTRAIRE A SON AUTORITE ET SI, DANS LE RESSORT DE MES FONCTIONS OU AILLEURS, J'APPRENDS QU'IL SE TROUVE QUELQUE CHOSE A SON PREJUDICE, JE LE FERAI CONNAITRE AU ROI.**

*HORNEZ J.B. Maire, Bont MAGLOIRE adjoint, J.P. SIMON, WIBAUT Henri, P.F. CHOTTEAU, CHOTIN Antoine, BAUDRY Fr, WIBAUT Fr, DUJARDIN J. Michel.*

*L'empereur rentre en FRANCE et arrive à PARIS le 20 mars. Le même conseil prête alors le 25 avril 1815 le serment de fidélité:*

**JE JURE OBEISSANCE AUX CONSTITUTIONS DE L'EMPIRE ET FIDELITE A L'EMPEREUR.**

*NAPOLEON ayant été vaincu à WATERLOO, le 18 juin, on trace une grande croix sur la délibération et la vie continue comme si rien ne s'était passé.*

*Fidélité au Roi. Fidélité à l'Empereur. Refidélité au Roi! Rien n'épouvantait nos édiles qui avaient l'habitude des changements de régime !!*

*La paix régnant, la prospérité revient peu à peu. La terreur blanche ne se fit pas sentir à MAULDE. Le Conseil, bien docile, n'élève aucune protestation contre les lois impopulaires votées par les ultras et ne se préoccupe que de l'administration.*

*Nous avons retrouvé néanmoins quelques renseignements intéressants:*

*Prix des denrées fournies pour approvisionnement de siège dans le magasin de Condé (25 mai 1816): Viande 1,20F. le Kg - Froment 27F. le quintal - seigle 17F. - avoine 7F. l'hl - paille 3 centimes le Kg - foin 7F. le quintal.*



### **CIMETIERE INTERCOMMUNAL DE LA RUE DE CHORETTE**

*Le 16 décembre 1819, le Conseil Municipal*

*Vu le décret du 23 prairial an XII ayant pour objet l'établissement d'un lieu particulier d'inhumation pour les différents cultes. Vu la proposition qui a été faite par les maires de MAULDE et de LECELLES d'acheter en commun un terrain qui servirait de cimetière aux habitants des deux communes qui ne professent point la religion catholique et qui presque tous demeurent dans une rue mitoyenne entre les communes dite le Rue de Chorette.*

*Attendu que le sieur Pierre François GOREZ de MAULDE a fait offre de vendre un terrain propre à cet usage contigu à la Rue de Chorette partie de LECELLES, moyennant le prix de: 266F. 66 pour la contenance de 5a 2ca ou seize verges deux tiers, tous frais à la charge des acheteurs.*

*Déclare être d'avis que cette acquisition soit faite comme elle est proposée et que le contingent de la commune de MAULDE sera prélevé sur les fonds disponibles au budget de 1820.*

### **LES CHIENS DES FRAUDEURS**

*LE 3 MAI 1821, le Maire prend un arrêté pour faire abattre les chiens traversant la commune sans être accompagnés de leur maître: étant informé qu'un grand nombre de chiens sont employés à l'importation frauduleuse de marchandises étrangères, qu'on ne les fait partir durant la nuit avec leur charge que quand ils ont été privés de nourriture assez longtemps pour se rendre avec rapidité au lieu de leur destination accoutumée, que s'ils viennent à s'égarer par l'effet de quelque obstacle imprévu, soit des poursuites des préposés des douanes, ils sont exposés à contracter la rage... et que déjà on a reconnu des exemples dangereux de cette cruelle maladie...*

### **CALAMITE**

*Le 7 mai 1822, vers les 5h du soir, la grêle a commencé à se répandre sur le sommet de la champagne (!). En moins de 30mn de temps, le territoire de la commune a été ravagé complètement.*

*Le Conseil déclare être d'avis de faire l'estimation suivante au nombre de 300 bonniers (1 bonnier = 1ha 20) (8 cents = 60 ares).*

*froment 100 bonniers 60000F., seigle 60 bonniers 18000F., colza 50 bonniers 24000F., trève 50 bonniers 8000F., avoine 29 bonniers 3480F., favelot 10 bonniers 1200F. et lin 1 bonnier 3000F. Perte totale 117 680F.*

*Copie du procès verbal fut envoyé à Monsieur le Sous Préfet.*

*Les Maires et les conseillers continuent d'être nommés par le Préfet. Le serment sous Charles X est le suivant:*

**JE JURE FIDELITE AU ROI, OBEISSANCE A LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE ET AUX LOIS DU ROYAUME.**

*Il n'existe dans les archives aucune trace de la Révolution de 1830.*

